



# AIDE-MÉMOIRE SUR LES TYPES DE CHUTES À DÉCLARER AU FORMULAIRE AH-223



| TYPE DE CHUTES  | DÉFINITION / EXEMPLE   |
|---|--|
| CHUTE   | Changement soudain et non intentionnel de la position d'une personne à un niveau plus bas, avec ou sans conséquence.   |
| QUASI-CHUTE   | Un usager sur le point de tomber en présence de quelqu'un.<br>Un usager soutenu par quelqu'un jusqu'au fauteuil ou jusqu'au sol.   |
| EN CIRCULANT  | Peu importe le moyen de locomotion ou le type d'aide requis. Par exemple : déambulateur, fauteuil roulant, canne, etc.   |
| LORS D'UN TRANSFERT   | Survient lors du déplacement de l'usager, soit du fauteuil roulant au lit, d'un fauteuil à un autre ou encore du fauteuil roulant à la toilette ou à la chaise d'aisance et vice versa. Cela peut survenir alors que la personne fait cette manœuvre seule ou lors d'un transfert demandant la supervision ou l'assistance du personnel. Exclut les chutes impliquant un lève-personne, puisqu'il y a un type de chutes spécifique à cet effet.  |
| AUTRES CHUTES   | Il faut choisir cette case si le type de chutes qui convient n'est pas disponible sur le formulaire utilisé, en spécifiant le type de chutes sur la ligne adjacente. Dans ce cas, il faut que le déclarant donne des explications de l'événement à la section 3 du formulaire AH-223.  |
| <b>ÉVÉNEMENTS RÉPÉTITIFS</b><br><br><i>Dans le doute il faut déclarer</i><br><br><i>Lorsqu'on ne sait pas s'il y a un PI ou un PTI spécifique à la prévention des chutes pour cet usager, il faut déclarer et inscrire le type de chutes en fonction de la liste proposée. C'est l'analyse qui permettra ensuite de vérifier l'information.</i> | <p>Lorsque des <b>chutes répétitives</b> surviennent pour un usager, il est recommandé d'évaluer ce risque et d'élaborer un plan d'intervention (PI) en fonction de ce risque. Dans ces circonstances, les chutes ne font pas l'objet d'une déclaration, à moins qu'une conséquence différente ou plus grave que celle découlant habituellement de ce type d'événement survienne. Alors, cette chute fera l'objet d'une déclaration. De même, si le type de chutes qui survient est différent des situations connues pour lesquelles un PI ou un plan thérapeutique infirmier (PTI) a été mis en place, une déclaration doit être faite à l'aide du formulaire en indiquant le type de chutes approprié.</p> <p><b>Exemples</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un résident en CHSLD dont la perte d'autonomie augmente le risque et pour qui les chutes sont répétitives. Dans ce cas, il faut évaluer le risque pour cet usager et mettre en place un PI en conséquence.</li><li>• De même, on mettra en place un PI pour un usager hébergé dans une ressource du CRDITED qui, en raison d'un problème lié à l'équilibre, a fait plusieurs chutes dans les derniers mois.</li></ul> <p><b>Note</b><br/>Les critères pour déterminer qu'il s'agit de chutes répétitives peuvent varier selon les établissements. Il est préférable de référer à la politique en vigueur dans l'établissement.</p> |

| TYPE DE CHUTES  | DÉFINITION / EXEMPLE   |
|---|--|
| CHUTE LÈVE-PERSONNE   | Pendant un transfert impliquant une aide technique, tel le levier.   |
| CHUTE ESCALIER  | Chute dans un escalier, quel que soit le nombre de marches.  |
| CHUTE CHAISE-FAUTEUIL   | Chaise usuelle, fauteuil, divan berçant, fauteuil roulant stationnaire. Un usager qui glisse du fauteuil ou qui fait une chute en tentant de saisir un objet.  |
| CHUTE CHAISE D'AISSANCE OU TOILETTE   | Chute de la chaise d'aisance ou de la toilette (exclut chute près de la chaise d'aisance ou de la toilette).   |
| CHUTE LIT   | Chute du lit (exclut une chute près du lit).   |
| CHUTE DE LA TABLE D'EXAMEN OU DE LA TABLE D'OPÉRATION   | Chute de la table d'examen ou de la table d'opération. Pour ce type, choisir « Autre » et spécifiez sur la ligne adjacente.  |
| CHUTE CIVIÈRE   | Chute de la civière (exclut chute près de la civière).   |
| CHUTE DOUCHE OU BAIN  | Chute dans la douche ou le bain (exclut chute près de la douche ou du bain).   |
| <p><b>TROUVÉ PAR TERRE</b></p> <p>Aucun témoin de l'événement, circonstances de l'événement non identifiées. Ainsi, l'usager ou un témoin n'est pas en mesure d'expliquer à l'intervenant ce qui s'est déroulé.</p>                             | <p><b>Conseil</b><br/> Avant d'inscrire « trouvé par terre », il est indiqué, dans la mesure du possible, de vérifier avec l'usager ou un témoin les faits à décrire à la section 3 du rapport de déclaration des accidents et des incidents AH-223. Au-delà de cette vérification, le déclarant ne doit pas chercher d'explication plus exhaustive. Les intervenants doivent utiliser leur jugement clinique lors de la vérification auprès de l'usager, surtout lorsqu'il y a des pertes cognitives ou des pertes de mémoire.</p> <p><b>Exemple</b><br/> « usager me dit qu'il est tombé en bas de sa chaise ». Il faudra identifier au formulaire une chute de sa chaise et non « trouvé par terre ». Dans les notes au dossier, il sera indiqué « usager trouvé par terre, il m'explique qu'il s'est levé de sa chaise et il est tombé ».</p>  |
| <p><b>CHUTE LORS D'UNE ACTIVITÉ</b></p> <p>Activité (activité sportive, manuelle [bricolage, menuiserie, etc.], sortie ou loisir, etc.) qui s'inscrit dans la prestation de soins et de services de l'établissement (incluant les RI, RTF).</p> | <p><b>Précision</b><br/> Toutes les activités comportent des risques attendus raisonnables, c'est-à-dire que ces activités comportent des risques inhérents qui, s'ils se réalisent, ne sont pas nécessairement déclarés, à moins que la conséquence soit plus grave que les risques généralement impliqués.</p> <p><b>Exemples</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une sortie (magasinage, sortie aux pommes, etc.) est organisée par l'établissement et un usager fait une chute = <b>DÉCLARATION</b></li> <li>• Un résident en hébergement se rend, de sa propre initiative, magasiner et fait une chute = <b>PAS DE DÉCLARATION</b></li> </ul> <p><b>Exemples</b><br/> Un enfant de 6 ans hébergé dans une famille d'accueil du Centre jeunesse apprend à faire de la bicyclette et fait une chute :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il se fait une égratignure au genou = <b>PAS DE DÉCLARATION</b></li> <li>• Il subit une fracture au poignet = <b>DÉCLARATION</b></li> </ul> |